

**ANNEXE II**

**FORMATION EN MILIEU  
PROFESSIONNEL**

## I- Modalités de la période de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés.

La convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n°96-241 du 15 octobre 1996 ( BO n°38 du 24 octobre 1996 )

## II. Organisation de la formation en milieu professionnel

Les périodes d'activité de l'élève en milieu professionnel doivent correspondre à une formation réelle, qui doit être coordonnée avec celle donnée dans le lycée afin d'en assurer la cohérence et la continuité.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte:

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires,
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes,
- des cursus d'apprentissage.

Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis en commun par les formateurs des établissements et les tuteurs des entreprises concernées à partir des objectifs prévus par le référentiel de certification (compétences).

### Résultats attendus

#### ◇ Objectifs:

Les périodes de formation en entreprise permettent à l'élève:

#### D'appréhender :

- La globalité de l'organisation de l'entreprise sur le plan fonctionnel et structurel dans ses dimensions industrielles et sociales.
- La réalité de la gestion de production dans un contexte socio-économique donné.

#### De situer :

- La place de la production dans les objectifs de l'entreprise.
- Les niveaux de responsabilité dans l'unité de production.
- La place de l'individu et de l'équipe de travail dans le processus de production, les compétences demandées, les évolutions en cours.

#### D'utiliser :

- Des documents industriels relatifs à la production, ( dossier de fabrication, documentation sur les produits, le matériel, ... )
- Les outils de communication relatifs au suivi de la production (coût, qualité, ....) en place dans l'entreprise d'accueil.

#### De participer :

- A la conduite d'un processus ( conduite des installations et gestion de la production )
- Aux activités de communication dans l'entreprise.( Participation à des réunions de service, de groupes d'expression, du comité d'hygiène et de sécurité, ...)
- A la mise en service et à l'arrêt d'une production.

- Au repérage des dysfonctionnements et aux premières interventions.

**De prendre en charge , au niveau de responsabilité correspondant au référentiel des activités professionnelles :**

- Un groupe d'unités de fabrication ou de machines et de gérer, sous tutelle du responsable du secteur, les problèmes techniques liés à son activité.

**◇ Compétences à développer:**

Pendant chaque période de formation en entreprises, les activités seront organisées et suivies par un tuteur qui partagera la responsabilité de cette phase de formation avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire. Pour chaque période de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié entre l'équipe pédagogique et l'établissement scolaire, l'entreprise et l'élève lui même.

Ce document précisera:

- la liste des compétences et savoirs à acquérir en tout ou partie pendant la période de formation en entreprise,
- les modalités d'évaluation des compétences,
- l'inventaire des pré-requis indispensables pour aborder la période formation en entreprise avec des chances raisonnables d'y acquérir les compétences recherchées décrites dans le contrat de formation en entreprise,
- les modalités de formation projetées dans l'entreprise (tâches confiées en autonomie ou en participation, matériels utilisés, systèmes de production, services et équipes concernées, etc.)

Chaque période de formation sera sanctionnée par un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et le formé lui même. Ce document précisera:

- les performances réalisées par le formé pour chacune des compétences prévues ou contrat individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus,
- les connaissances associées acquises à cette occasion,
- l'inventaire des tâches et activités confiées au formé et l'évaluation de leur pertinence par rapport au contrat individuel de formation en entreprise,
- une évaluation des points faibles détectés et des propositions de stratégies de formation, en entreprise et établissement, permettant d'y remédier.

Certaines compétences du présent référentiel ne sauraient être complètement acquises sans une part importante d'intervention de l'entreprise, il s'agit en particulier des compétences:

- C1.1.13;
- C2.2.12; C2.3.10; C2.3.11; C2.3.12;
- C3.2.1; C3.2.2; C3.2.3; C3.2.4; C3.2.5; C3.2.6;
- C4.1.1; C4.1.2; C4.1.3; C4.1.4; C4.1.5; C4.1.6; C4.1.7
- C4.2.1; C4.2.2; C4.2.3; C4.2.4; C4.2.5; C4.2.6;

**◇ Contenus et activités**

Les périodes de formation de l'élève en entreprise porteront plus particulièrement sur :

- la gestion de la production,
- l'optimisation et l'organisation des postes de travail,
- la communication avec les services de l'entreprise et entre les membres de l'îlot de production,
- la maintenance du poste de travail et de l'outillage

Les informations recueillies par l'élève au cours de ce temps passé en milieu professionnel porteront en particulier sur :

- le compte rendu de ses activités en développant les aspects techniques et gestion de manière privilégiée
- l'analyse des résultats dans les domaines techniques, économiques, et humains, obtenus à la suite de propositions de modifications, de processus d'organisation de postes de travail, de réglages de machines,
- l'analyse des ses acquis consécutifs à sa participation aux productions ou aux réalisations définies par les objectifs de formation.

#### ◇ Modalités d'intervention des professeurs

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en entreprise. Il est absolument nécessaire que les élèves ressentent l'intérêt que portent les professeurs à l'entreprise, la continuité de la formation étant assurée.

Chaque professeur peut se rendre en entreprise et en accord avec le tuteur, organiser une intervention dans celle-ci en rapport avec sa discipline. Le regroupement d'élèves en formation dans des entreprises voisines n'est pas impossible. Une planification de ces interventions aux niveaux des différents intervenants, des dates et de leurs durées, sera établie avec l'équipe pédagogique et les formateurs de l'entreprise. La souplesse des emplois du temps doit le permettre.

### III Durée de la période de formation en milieu professionnel

- Durée normale : **16 semaines**

- Durée minimale pour les candidats positionnés par décision du recteur (art. 15 du décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié) :

- candidats issus de la voie scolaire : **10 semaines**

- candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue : **6 semaines**

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.